



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/1070
17 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

RAPPORTS

**DU FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS
CONCERNANT LES VÉHICULES SUR SA
CENT QUARANTE-SIXIÈME SESSION
(11-14 novembre 2008),**

**DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958
SUR SA QUARANTIÈME SESSION (12 novembre 2008) ET**

**DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998
SUR SA VINGT-QUATRIÈME SESSION
(13 novembre 2008)**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES		
I. PARTICIPATION	1	6
II. OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATION FAITE PENDANT LA SESSION.....	2 – 6	6
III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	7 – 8	7

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour)	9 – 24	8
A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)	9 – 20	8
B. Programme de travail, documentation et projet de calendrier des sessions pour 2009	21 – 23	10
C. Systèmes de transport intelligents (STI)	24	10
V. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)	25 – 49	10
A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	25	10
B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	26	11
C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	27	11
D. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	28	11
E. Faits marquants des dernières sessions	29 – 48	11
1. Groupe de travail du bruit (GRB)	29 – 32	11
2. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	33 – 37	12
3. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	38 – 42	12
4. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	43 – 48	13
F. Questions en suspens concernant la résistance au roulement des pneumatiques	49	14
VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour)	50 – 65	14
A. Situation en ce qui concerne l'Accord, les Règlements qui y sont annexés et les amendements à ces derniers	50	14
B. Examen de projet d'amendements à des règlements existants	51 – 65	14
VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour)	66 – 68	16
A. État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord	66 – 68	16

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES ET RÉGIONALES ET LA PROCÉDURE D'INCORPORATION DES RTM ADOPTÉS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 6 de l'ordre du jour).....	69	16
IX. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 7 de l'ordre du jour).....	70 – 71	16
A. État de l'Accord.....	70 – 71	16
X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)	72 – 82	17
A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords	72	17
B. Possibilité de mise en place d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type.....	73	17
C. Transport et sûreté	74	17
D. Conférence de l'Agence internationale de l'énergie sur une approche mondiale visant à promouvoir les véhicules peu polluants.....	75	17
E. Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans les transports à l'échelle mondiale	76	18
F. Réchauffement de la planète et transport.....	77	18
G. Reconnaissance mutuelle des homologations de type des véhicules complets dans le cadre de l'Accord de 1958.....	78	18
H. Exposé sur des questions relatives au bruit des véhicules.....	79	19
I. Relation entre les règlements concernant les véhicules et la Convention de Vienne.....	80	19
J. Quatrième Conférence internationale sur les véhicules polluants	81 – 82	19
XI. ÉLECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2009 (point 9 de l'ordre du jour).....	83	20
XII. ADOPTION DU RAPPORT (point 10 de l'ordre du jour).....	84	20

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
B. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958		
XIII. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 11 de l'ordre du jour).....	85	20
XIV. PROJETS D'AMENDEMENT À DES RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1 (point 12 de l'ordre du jour).....	86 – 87	20
C. COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998		
XV. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 13 de l'ordre du jour).....	88	22
XVI. EXAMEN ET MISE AUX VOIX DE PROJETS DE RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL ET/OU DE PROJETS D'AMENDEMENT À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 14 de l'ordre du jour)	89 – 91	22
A. Proposition de projet de RTM sur la sécurité des piétons	89 – 90	22
B. Proposition de rectificatif 1 au RTM n° 8 sur les systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle (ESC).....	91	23
XVII. EXAMEN DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX À INCLURE DANS LE RECUEIL DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ADMISSIBLES (point 15 de l'ordre du jour)	92	23
XVIII. ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR CONSENSUS CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROJETS DE RTM NON RÉGLÉS PAR LES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU FORUM MONDIAL (point 16 de l'ordre du jour)	93 – 94	23
A. RTM n° 2 sur le cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC).....	93	23
B. Pneumatiques	94	23
XIX. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX OU D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 17 de l'ordre du jour).....	95 – 104	24

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XX. QUESTIONS POUR LESQUELLES L'ÉCHANGE DE VUES ET DE DONNÉES DEVRAIT SE POURSUIVRE OU COMMENCER (point 18 de l'ordre du jour).....	105 – 111	26
A. Choc latéral.....	105	26
B. Compatibilité entre véhicules en cas de choc.....	106	26
C. Systèmes de transport intelligents.....	107	26
D. Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse.....	108	26
E. Bruit.....	109	26
F. Freinage des voitures particulières.....	110	26
G. Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les véhicules de tourisme du point de vue des émissions (WLTP).....	111	26
XXI. PROPOSITION VISANT À ÉLABORER UN RTM SUR L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES, DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS DES MOTOCYCLES (point 19 de l'ordre du jour).....	112	26
XXII. NOUVELLES PRIORITÉS À INCLURE DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL (point 20 de l'ordre du jour).....	113	27
XXIII. QUESTIONS DIVERSES (point 21 de l'ordre du jour).....	114	27
D. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1997		
XXIV. CONSTITUTION DU COMITÉ ET ÉLECTION DU BUREAU POUR 2009 (point 22 de l'ordre du jour).....	115	27
Annexes		
I. Liste des documents informels (WP.29-146...) distribués sans cote lors de la cent quarante-sixième session.....		28
II. Calendrier provisoire des réunions du WP.29 et de ses organes subsidiaires en 2009.....		31
III. Situation en ce qui concerne l'Accord de 1998: priorités et propositions.....		33

A. FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

I. PARTICIPATION

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent quarante-sixième session du 11 au 14 novembre 2008, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne (CE) ont participé aux travaux. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), organisation intergouvernementale, était également représentée, tout comme les organisations non gouvernementales ci-après: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)¹; Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Consumers International (CI); Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Fédération des associations européennes de motocyclistes (FAEM); Fédération routière internationale (FRI); Association for Emissions Control by Catalyst (AECC); Society of Automotive Engineers (SAE International); Union d'assistance technique pour l'automobile et la circulation routière (UNATAC). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) et Transportation Technical Supervision (TDT) ont également pris part à la session.

II. OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION

2. M^{me} E. Molnar, Directrice de la Division des transports de la CEE, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Elle a informé le Forum mondial que M. Belka, Secrétaire exécutif de la CEE, avait été nommé au Fonds monétaire international (FMI) et que, depuis le 1^{er} novembre 2008, l'intérim était assuré par M. P. Garonna. Elle a annoncé que la prochaine session de la CEE (30 mars-1^{er} avril 2009) serait vraisemblablement axée, entre autres questions, sur les incidences économiques du réchauffement de la planète (l'ordre du jour de la session est toujours à l'étude). Elle a indiqué que toutes les commissions régionales de l'ONU avaient, ensemble, soumis au Compte de l'ONU pour le développement une demande de financement d'un projet des Nations Unies sur le réchauffement de la planète et les transports. Elle a indiqué que les services compétents du Siège de l'ONU n'avaient pas encore pris de décision sur ce projet. S'agissant des ressources du secrétariat, la Directrice a informé le Forum mondial que la CEE avait demandé des ressources supplémentaires (crédits budgétaires et postes) afin d'être mieux à même de réaliser les objectifs du développement de l'ONU. Elle a précisé que l'un des postes demandés serait principalement affecté aux normes de qualité des

¹ Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

carburants ainsi qu'au réchauffement de la planète et au transport. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

3. La Directrice a informé le Forum mondial de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la sécurité routière, devant se tenir au Palais des Nations le 18 novembre 2008 parallèlement à la session du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), et a invité les représentants à y participer. Elle a estimé que la coopération intersectorielle avec d'autres organes s'occupant de questions similaires permettrait une plus grande efficacité dans la poursuite des objectifs communs.

4. La Directrice a souhaité que le règlement technique mondial sur la sécurité des piétons au titre de l'Accord de 1998 puisse être adopté durant la session. Elle a invité le Forum mondial à incorporer ces prescriptions dans un règlement équivalant annexé à l'Accord de 1958 afin d'harmoniser les dispositions des deux accords, étape cruciale dans l'harmonisation à l'échelle mondiale des Règlements concernant les véhicules. En ce qui concerne l'Accord de 1997, elle a encouragé le Forum mondial à en poursuivre l'amélioration et à reprendre l'examen du projet de règle n° 2 sur l'aptitude à la circulation. À cet égard, elle a informé le Forum mondial que la Banque mondiale avait envisagé de lancer dans les pays en développement un programme visant à mettre en place un système de contrôle technique périodique des véhicules en service. Ce programme pourrait s'appuyer sur les règles concernant les émissions et, à l'avenir, la sécurité, qui sont annexées à l'Accord de 1997.

5. La Directrice s'est félicitée de l'initiative du GRRF d'organiser une séance de réflexion sur les systèmes de sécurité avancés pour véhicules, notamment le freinage d'urgence autonome et les systèmes d'alerte de franchissement involontaire de ligne.

6. M. A. Rakhmanov, chef du Département des automobiles et des machines agricoles du Ministère de l'industrie et du commerce de la Fédération de Russie, a informé le Forum mondial de la situation sur le marché russe des véhicules et des mesures réglementaires mises en place dans son pays pour la sécurité des véhicules. Son intervention est reproduite dans le document WP.29-146-18. Le Forum mondial a remercié la Fédération de Russie de l'appui qu'elle avait apporté à ses activités. À ce propos, il a été noté que la Fédération de Russie avait adhéré aux trois accords administrés par le WP.29, qu'elle appliquait la quasi-totalité des Règlements annexés à l'Accord de 1958 et que ses experts participaient très activement aux travaux de tous les groupes de travail subsidiaires du WP.29.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

7. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1069) a été adopté avec les modifications suivantes:

i) Points ajoutés:

8.8 Reconnaissance mutuelle des homologations de type des véhicules complets dans le cadre de l'Accord de 1958;

8.9 Exposé sur des questions relatives au bruit des véhicules;

8.10 Relation entre les règlements concernant les véhicules et la Convention de Vienne;

8.11 Conférence sur les véhicules peu polluants;

ii) Points supprimés:

8.4 Installation de ceintures de sécurité sur des autocars de la classe II;

16.1 RTM n° 2 (cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC));

iii) Points dont l'examen a été reporté: 4.2.1 et 4.2.19. Pour les explications, voir le paragraphe 10 ci-après;

iv) Ajout de documents pour les points suivants:

7.1 Insérer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2008/118;

8.2 Insérer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2008/117;

v) Point dont l'intitulé a été modifié:

18.3 Systèmes de transport intelligents.

8. On trouvera à l'annexe 1 du présent rapport la liste des documents informels distribués pendant la session.

IV. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)

9. La quatre-vingt-dix-huitième session du WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 10 novembre 2008, sous la présidence de M. B. Gauvin (France) et avec la participation de représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

10. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/1069) et a recommandé d'y apporter les modifications indiquées au paragraphe 7 ci-dessus. S'agissant des points 4.2.1 et 4.2.19, le WP.29/AC.2 a estimé que des travaux supplémentaires devaient être menés à bien par le GRE et a recommandé de renvoyer au GRE les documents correspondants, y compris les documents informels WP.29-146-03 et WP.29-146-19.

11. Le WP.29/AC.2 devrait examiner, à sa prochaine session en mars 2009, un projet de directives visant à faciliter la rédaction des rapports des groupes informels.

12. Le secrétariat a informé le WP.29/AC.2 que les spécifications des mannequins Hybrid III (femme du 5^e centile, homme du 50^e centile), EuroSID 2 et DMPA (dispositif de mesure de la position de l'appuie-tête) n'avaient pas encore été communiquées au secrétariat, comme demandé dans plusieurs règlements annexés aux deux Accords. Le WP.29/AC.2 a noté que le représentant des États-Unis d'Amérique avait communiqué certaines de ces spécifications (Hybrid III, homme du 50^e centile) au secrétariat. Le WP.29/AC.2 s'est demandé si on pouvait les rendre publiques sur le site Web du WP.29, compte tenu des droits d'auteur attachés à ces spécifications.

13. Le WP.29/AC.2 a noté que le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) avait donné son avis sur les prescriptions relatives à la sécurité des personnes voyageant en couchettes dans des autocars en circulation internationale (ECE/TRANS/WP.1/117, par. 25 à 27). L'élaboration de ces dispositions étant déjà inscrite au programme de travail du GRSP, le WP.29/AC.2 a recommandé de transmettre cette information au GRSP.

14. Le WP.29/AC.2 a examiné la décision du GRRF d'organiser une séance de réflexion sur les systèmes avancés de sécurité des véhicules (voir par. 5 ci-dessus). Il a été recommandé de tenir cette session et d'y inviter des représentants du WP.29, du WP.1, du GRRF et du GRSG ainsi que les personnes qui avaient participé, en juin 2008, à la Table ronde sur les systèmes de transport intelligents (STI).

15. En ce qui concerne l'Accord de 1997, le WP.29/AC.2 a recommandé que le WP.29 examine la question du développement de l'Accord de 1997 à sa session plénière et que le Comité d'administration AC.4 ne se réunisse pas durant la présente session.

16. Le WP.29/AC.2 a examiné la proposition du secrétariat concernant l'ordre du jour de la cent quarante-septième session du Forum mondial, prévue à Genève du 10 au 13 mars 2009. Quarante amendements à des règlements existants seront examinés pendant cette session.

17. Le WP.29/AC.2 a recommandé au secrétariat d'étudier la possibilité de délivrer, sur demande et dans le cadre de l'Accord de 1958, des certificats de reconnaissance de la Division des transports de la CEE à tel ou tel service administratif.

18. Le WP.29/AC.2 a noté que les dispositions de la Convention de Vienne de 1969 ne cadraient pas avec les dispositions les plus récentes – actualisées à la lumière de l'évolution des techniques – des règlements adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998. À l'issue d'un échange de vues sur cette question entre les Présidents du WP.1 et du WP.29, il a été recommandé au WP.29 de transmettre au WP.1 une proposition concrète d'amendements à la Convention de Vienne. Le WP.29/AC.2 a invité le secrétariat à étudier la possibilité de soulever cette question à la prochaine session du CTI en février 2009.

19. En ce qui concerne la qualité médiocre de certains chiffres et schémas figurant dans les règlements existants, le WP.29/AC.2 a recommandé au secrétariat de demander qu'on lui fournisse un logiciel qui lui permette d'améliorer ces chiffres et ces schémas, en l'occurrence le logiciel AutoCAD 2009.

20. Le Forum mondial a adopté le rapport du WP.29 /AC.2 sur sa quatre-vingt-dix-huitième session ainsi que les recommandations qui y figurent.

B. Programme de travail, documentation et projet de calendrier des sessions pour 2009

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/1/Rev.2; WP.29-146-13 et WP.29-146-15.

21. Le Forum mondial a pris note du programme de travail (ECE/TRANS/WP.29/2008/1/Rev.2) et du calendrier des sessions (WP.29-146-15) pour l'année 2009 (voir annexe II du présent rapport).
22. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé au Forum mondial l'obligation d'afficher sur le site Web du WP.29 la version russe des règlements annexés à l'Accord de 1958 ainsi que des RTM élaborés dans le cadre de l'Accord de 1998 (WP.29-146-13).
23. Le Secrétaire du WP.29 a souligné qu'étant donné les ressources humaines dont il disposait le secrétariat n'était pas en mesure de fournir au Forum mondial des services d'appui appropriés pendant les heures normales de travail et que l'ajout de toute nouvelle tâche devrait s'accompagner d'une réduction équivalente des activités actuelles du secrétariat. Il a indiqué que faute d'une augmentation du budget qui permettrait de créer des postes supplémentaires il faudrait, pour créer ces postes, trouver des fonds extrabudgétaires afin que le secrétariat soit en mesure de fournir des services suffisants au Forum mondial. Il a proposé que les Parties contractantes aux Accords et les organisations non gouvernementales envisagent la possibilité de financer au moins un poste d'employé de bureau. Le Forum mondial a salué les efforts que le secrétariat déployait pour s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées.

C. Systèmes de transport intelligents (STI)

Document: WP.29-146-10, WP.29-146-11.

24. Le Forum mondial a pris note du rapport sur la quinzième session du groupe informel STI, ainsi que de l'ordre du jour de la seizième session, qui devait se tenir le 14 novembre 2008 au matin.

V. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)

A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (cinquante-neuvième session, 31 mars-4 avril 2008)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRE/59.

25. Le WP.29 a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRE lors de la cent quarante-cinquième session (ECE/TRANS/WP.29/1068, par. 21 à 23) et a approuvé le rapport du GRE.

**B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(quatre-vingt-quatorzième session, 21-25 avril 2008)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/73.

26. Le WP.29 a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSG lors de la cent quarante-cinquième session (ECE/TRANS/WP.29/1068, par. 24 à 27), et a approuvé le rapport du GRSG.

**C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
(quarante-troisième session, 19-23 mai 2008)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/43.

27. Le WP.29 a rappelé le rapport présenté oralement par la représentante des États-Unis d'Amérique au nom de la Présidente du GRSP lors de la cent quarante-cinquième session (ECE/TRANS/WP.29/1068, par. 28 à 30) et a approuvé le rapport du GRSP.

**D. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)
(cinquante-sixième session, 3-6 juin 2008)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/56.

28. Le WP.29 a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRPE lors de la cent quarante-cinquième session (ECE/TRANS/WP.29/1068, par. 31 à 34) et a approuvé le rapport du GRPE.

E. Faits marquants des dernières sessions

**1. Groupe de travail du bruit (GRB)
(quarante-huitième session, 1^{er}-3 septembre 2008)**

29. Le Président du GRB a fait rapport sur les résultats des travaux menés par le GRB à sa quarante-huitième session (pour des informations plus détaillées voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/46).

30. Le Président du GRB a informé le WP.29 du problème posé par le fait que les valeurs de niveau sonore mesurées conformément aux deux méthodes du Règlement n° 51 (annexe 3 et annexe 10) n'étaient accessibles qu'aux Parties contractantes à l'Accord de 1958. Il a fait savoir que cette restriction n'était pas considérée comme acceptable par l'expert des États-Unis d'Amérique, qui demandait que les données soient accessibles à tous les experts du GRB afin qu'ils soient en mesure d'élaborer des propositions relatives à de nouvelles valeurs limites du niveau sonore.

31. Le Président du GRB a informé le WP.29 que le GRB avait décidé de suspendre les travaux d'examen d'un nouveau RTM sur le bruit des véhicules de tourisme en attendant l'établissement de nouvelles valeurs limites dans le Règlement n° 51. Cette décision devrait encore être approuvée par l'AC.3 (voir le paragraphe 109 plus loin). Il a aussi fait savoir que l'expert des États-Unis d'Amérique avait exprimé sa préférence pour l'élaboration de trois RTM

distincts: le premier pour les véhicules de tourisme, le deuxième pour les véhicules utilitaires et le troisième pour les motocycles.

32. Le WP.29 a noté que le GRB avait réélu M. Ch. Theis (Allemagne) Président des sessions du GRB prévues pour 2009.

2. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-quatrième session, 16-19 septembre 2008)

33. Le Président du GRRF, M. Yarnold (Royaume-Uni), a informé le WP.29 des résultats des travaux menés par le GRRF à sa soixante-quatrième session (pour des informations plus détaillées, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/64).

34. M. Yarnold a fait savoir que le GRRF avait examiné en détail la question de savoir si les dispositions concernant la résistance au roulement devaient figurer dans les Règlements n^{os} 30 et 54, ou dans le Règlement n^o 117. Étant donné que la résistance au roulement était principalement une question d'environnement liée à la consommation de carburant, le GRRF avait finalement décidé que ces dispositions seraient intégrées dans le Règlement n^o 117 et qu'il appartenait au GRB de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session en février 2009, sur la base d'une proposition révisée. Le WP.29 a approuvé cette décision du GRRF.

35. Le Président du GRRF a également informé le WP.29 que l'élaboration de prescriptions régissant le montage de systèmes d'alerte de sous-gonflage (TPMS) sur les véhicules progressait et qu'il pensait soumettre des propositions visant à modifier le Règlement n^o 64 dans le courant de l'année 2009. Il a en outre informé le Forum mondial que l'OICA avait demandé que les stations-service soient équipées des appareils de mesure de pression appropriés.

36. Le WP.29 a par ailleurs pris note de l'échange de vues qui s'était déroulé au sein du GRRF sur les systèmes de sécurité avancés, tels que le système d'alerte de franchissement involontaire de ligne et le système d'aide au freinage d'urgence, mais aussi de l'intention du GRRF de créer à sa prochaine session de nouveaux groupes informels, si besoin était. Le WP.29 a approuvé la proposition du Président du GRRF d'organiser une première réunion de réflexion sur les systèmes de sécurité avancés, qui devrait se tenir au Palais des Nations (salle IX) le 9 décembre 2008 (voir aussi les paragraphes 5 et 14 plus haut).

37. Le WP.29 a noté que M. I. Yarnold (Royaume-Uni) avait été réélu Président du GRRF pour les sessions de 2009.

3. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixantième session, 1^{er}-3 octobre 2008)

38. M. M. Gorzkowsky (Canada), Président du GRE, a rendu compte des résultats de la soixantième session du GRE (pour plus de détails, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/60).

39. En ce qui concerne l'Accord de 1998, le Président du GRE a fait savoir que son groupe était toujours à la recherche de responsables techniques pour des règlements techniques mondiaux dans des domaines nouveaux ou en pleine évolution, par exemple les feux de

brouillard avant, les projecteurs à DEL, les systèmes d'éclairage adaptatifs avant (AFS), les systèmes d'éclairage par répartition et la visibilité des piétons.

40. En ce qui concerne l'Accord de 1958, M. Gorzkowsky a ajouté que son groupe avait décidé d'interrompre l'élaboration de l'avant-projet de Règlement n° 48-H et de se concentrer sur les RTM concernant les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des véhicules automobiles et, le cas échéant, sur les amendements au Règlement n° 48 destinés à améliorer la sécurité et l'harmonisation internationale. Le Forum mondial a entériné cette décision.

41. Le Président du GRE a décidé de poursuivre l'examen de la proposition visant à regrouper dans un nouveau règlement les dispositions administratives générales et éventuellement les procédures d'essai communes qui étaient répétées dans tous les Règlements relatifs à l'éclairage et à la signalisation lumineuse. En outre, le GRE a décidé de créer une équipe spéciale chargée d'élaborer un complément au Règlement n° 48, relatif à l'allumage automatique des projecteurs sur les véhicules équipés de feux de circulation de jour. Cette équipe spéciale tiendrait une réunion d'une journée à Paris pendant la deuxième semaine du mois de décembre 2008.

42. Le Président du GRE a rendu hommage à M. D. Matthes, Président démissionnaire du «Groupe de travail Bruxelles 1952 (GTB)», dont il a salué le précieux concours apporté aux travaux du GRE. Le Forum mondial a lui aussi remercié M. Matthes de sa précieuse contribution. Enfin, M. Gorzkowsky a informé le Forum mondial qu'il avait été réélu Président du GRE pour 2009.

4. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (quatre-vingt-quinzième session, 21-24 octobre 2008)

43. M. Erario, Président du GRSG, a rendu compte au WP.29 des résultats de la quatre-vingt-quinzième session de son groupe (pour plus de détails, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/74).

44. M. Erario a informé le WP.29 que le GRSG avait commencé à examiner la transposition des prescriptions du RTM n° 6 dans le Règlement n° 43, comme le lui avait demandé le WP.29 à sa précédente session (ECE/TRANS/WP.29/1068, par. 27).

45. En ce qui concerne le Règlement n° 46 (rétroviseurs), le Président du GRSG a demandé au WP.29 de donner son aval à la création d'un groupe informel sur les systèmes de surveillance par caméra, qui disposerait d'un mandat d'un an et qui serait placé sous la présidence de l'expert des Pays-Bas. Le Forum mondial a entériné cette demande.

46. M. Erario a informé le WP.29 que le GRSG avait commencé à travailler sur les éthylomètres antidémarrage, comme le lui avait demandé le WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/1068, par. 53), et qu'une proposition serait examinée par son groupe à sa prochaine session.

47. En ce qui concerne les activités en matière de transport et de sûreté appliquées aux véhicules routiers, M. Erario a informé le WP.29 que le GRSG avait adopté un rapport qui était soumis à l'approbation du WP.29 (voir par. 74 ci-après). Il a en outre informé le WP.29 que le GRSG avait décidé de suspendre les activités du groupe informel des systèmes de sécurité avancés. Le WP.29 a entériné cette décision.

48. Enfin, le WP.29 a été informé que le GRSG avait réélu à l'unanimité M. A. Erario Président et M. M. Matolcsy (Hongrie) Vice-Président des sessions du GRSG prévues pour 2009.

F. Questions en suspens concernant la résistance au roulement des pneumatiques

49. Le Forum mondial a noté que ces questions avaient déjà été réglées (voir par. 34 ci-dessus).

VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. Situation en ce qui concerne l'Accord, les Règlements qui y sont annexés et les amendements à ces derniers

Document: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.16/Amend.2.

50. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.16/Amend.2, qui faisait le point sur la situation de l'Accord de 1958 au 1^{er} novembre 2008. Le WP.29 a pris note des notifications dépositaires CN.819.2008 et CN.820.2008 concernant le fait que la Thaïlande avait cessé d'appliquer les Règlements n^{os} 126 et 127. Il a aussi été noté qu'à la page 3 la référence au Règlement n^o 14 devrait être remplacée par une référence au complément 4 à la série 06 d'amendements.

B. Examen de projet d'amendements à des règlements existants

51. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendement présentés au titre des points 4.2.2 à 4.2.18 et 4.2.20 à 4.2.33 de l'ordre du jour, et il a recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix, compte tenu des corrections mentionnées aux paragraphes 52 à 62:

52. Point 4.2.5 de l'ordre du jour, Règlement n^o 14, document ECE/TRANS/WP.29/2008/103: dans l'amendement proposé au paragraphe 5.3.6, remplacer «série 01» par «série 02».

53. Point 4.2.7 de l'ordre du jour, Règlement n^o 16, document ECE/TRANS/WP.29/2008/105, dans l'amendement proposé au paragraphe 1.5, lire: «À la demande du constructeur, il s'applique aussi à l'installation des dispositifs de retenue pour enfant et dispositifs de retenue pour enfant ISOFIX conçus pour une installation dans les véhicules des catégories M₂ et M₃ */.».

54. Point 4.2.8 de l'ordre du jour, Règlement n^o 16, document ECE/TRANS/WP.29/2008/106/Amend.1, dans l'amendement proposé au paragraphe 8.1.1, remplacer «série 01» par «série 02».

55. Point 4.2.10 de l'ordre du jour, Règlement n^o 19, document ECE/TRANS/WP.29/2008/83, correction sans objet en français.

56. Point 4.2.13 de l'ordre du jour, Règlement n^o 43, document ECE/TRANS/WP.29/2008/94, dans l'amendement proposé à l'annexe 3, paragraphe 6.4.1.5, deuxième alinéa, lire: «Le facteur de transmission régulière de la lumière enregistré ne doit pas différer de celui relevé lors du premier essai effectué sur des éprouvettes non exposées de plus de 5 % ni être inférieur:».

57. Point 4.2.16 de l'ordre du jour, Règlement n° 46, document ECE/TRANS/WP.29/2008/96, paragraphes 1.1 et 1.2, lire alinéas *a* et *b*, et supprimer les amendements proposés aux paragraphes 15.3.5.1 et 15.3.5.2.
58. Point 4.2.17 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2008/85, dans le titre, remplacer «rectificatif 1 à la révision 4» par «complément 2 à la série 04 d'amendements»; dans les amendements proposés au paragraphe 5.23, remplacer «par le conducteur» par «sans aide spécialisée et».
59. Point 4.2.18 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2008/86, dans les amendements proposés au paragraphe 5.2.1, remplacer «le conducteur doit pouvoir appliquer ces mesures» par «ces mesures doivent pouvoir être appliquées automatiquement ou par le conducteur».
60. Point 4.2.26 de l'ordre du jour, Règlement n° 105, document ECE/TRANS/WP.29/2008/97, dans les amendements proposés, supprimer les crochets et conserver le texte.
61. Point 4.2.27 de l'ordre du jour, Règlement n° 107, document ECE/TRANS/WP.29/2008/98, dans le titre, remplacer «complément 3 à la série 03», par «complément 3 à la série 02».
62. Point 4.2.28 de l'ordre du jour, Règlement n° 110, document ECE/TRANS/WP.29/2008/99, dans les amendements à l'annexe 1B, la référence au nouveau point 1.2.4.5.16.6 doit se lire 1.2.4.5.16.5.
63. En ce qui concerne le point 4.2.8 de l'ordre du jour (Règlement n° 16), le Forum mondial a pris note de la préoccupation exprimée par le représentant de la Fédération de Russie au sujet de la présence de deux alinéas redondants dans le texte proposé au paragraphe 8.1.1 du Règlement.
64. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que la prescription relative au montage, sur une base volontaire, de ceintures de sécurité dans les autobus de classe II, telle qu'elle était proposée dans le document ECE/TRANS/WP.29/2008/106/Amend.1, était superflue, puisqu'elle devait être rendue obligatoire, conformément à l'Accord de 1958, par la législation nationale des Parties contractantes. Il a ajouté que l'Accord n'exigeait pas des Parties contractantes qu'elles informent le Secrétaire général de l'application volontaire de telle ou telle prescription. Pour finir, il a proposé une variante au texte du document ECE/TRANS/WP.29/2008/106/Amend.1. Le Forum mondial a décidé que la Fédération de Russie transmettrait la variante en question, en tant que projet de rectificatif, au GRSP pour examen à sa session de décembre 2008.
65. À propos du point 4.2.19 de l'ordre du jour (Règlement n° 53), le WP.29 a décidé de repousser l'adoption du document ECE/TRANS/WP.29/2008/87 à sa session de mars 2009, à la demande du Président du GRE, pour laisser à ce dernier le temps de préparer une proposition révisée. À ce propos, le WP.29 a décidé, à titre exceptionnel, que la consultation de tous les experts du GRE se ferait par voie électronique.

VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/114 et WP.29-146-01.

66. Le WP.29 a pris note de l'état de l'Accord au 1^{er} novembre 2008 (ECE/TRANS/WP.29/2008/114) ainsi que de l'état des priorités (WP.29-146-01).

67. Le secrétariat a rappelé les dates limites pour la présentation des rapports sur l'application des RTM: RTM n° 1: 17 janvier 2009 pour le quatrième rapport intérimaire; RTM n° 2: 21 août 2009 pour le quatrième rapport intérimaire et 13 janvier 2009 pour le premier rapport intérimaire sur l'amendement 1; RTM n° 3: la deuxième date limite est fixée au 14 janvier 2009 et au 25 août 2009 pour le premier rapport intérimaire sur l'amendement 1; RTM n^{os} 4 et 5: la deuxième date limite est fixée au 14 janvier 2009. RTM n^{os} 6, 7 et 8: les premières dates limites sont respectivement le 11 mai 2009, le 12 mai 2009 et le 25 août 2009. Le secrétariat a en outre rappelé aux Parties contractantes que lesdits rapports devaient être remis au secrétariat par l'intermédiaire de leur mission permanente à Genève, au moyen du système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List».

68. Le WP.29 a décidé que les points 5.2 à 5.6 de l'ordre du jour seraient examinés par l'AC.3.

VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES ET RÉGIONALES ET LA PROCÉDURE D'INCORPORATION DES RTM ADOPTÉS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 6 de l'ordre du jour)

69. Le WP.29 a noté qu'il n'y avait rien de nouveau concernant ce point de l'ordre du jour.

IX. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord

Document: ECE/TRANS/WP.29/2008/118.

70. Le WP.29 a pris note de l'état de l'Accord au 1^{er} novembre 2008 (ECE/TRANS/WP.29/2008/118) et il est convenu, conformément à la recommandation de l'AC.2, que l'AC.4 ne se réunirait pas au cours de la présente session.

71. Le Forum mondial a examiné plusieurs solutions pour l'extension de l'Accord de 1997 et il a décidé, dans un premier temps, de poursuivre l'extension dudit accord en mettant à jour la Règle n° 1 et le projet de règle n° 2, en étroite concertation avec le CITA. Le représentant de la Fédération de Russie s'est porté volontaire pour la mise à jour de la proposition de projet de règle n° 2 sur l'aptitude des véhicules à la circulation. Pour le long terme, le Forum mondial a envisagé la possibilité de transformer l'Accord en un ensemble de prescriptions techniques harmonisées applicables aux véhicules en circulation, qui serait dérivé des accords sur la construction des véhicules (Accords de 1958 et 1998).

X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)

A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords

72. Aucune information nouvelle à ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

B. Possibilité de mise en place d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/117; WP.29-132-03.

73. Le Forum mondial a examiné le mandat du groupe informel (ECE/TRANS/WP.29/2008/117). À la demande du représentant du Royaume-Uni, le représentant du GTB a confirmé que la future mise en place de la base de données d'État constituerait une étape essentielle vers l'examen de la question de la simplification des marques au titre des règlements annexés à l'Accord de 1958. Le WP.29 a adopté le mandat du groupe informel. Le Président du groupe informel, M. F. Wrobel (Allemagne), a informé le WP.29 qu'un questionnaire serait distribué aux représentants au sein du WP.29, qu'un programme-pilote était en cours d'élaboration et que le financement de la base de données restait à trouver. Il s'est déclaré disposé à soumettre, à la session de mars 2009, un document informel sur les résultats de ce programme. Il a été noté que le procès-verbal et les documents des sessions du groupe informel étaient disponibles sur le site <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gendeta03.html>. Le WP.29 a noté que le groupe informel tiendrait une nouvelle réunion le vendredi 14 novembre 2008.

C. Transport et sûreté

Document: WP.29-146-14.

74. Le Forum mondial a adopté le rapport (WP.29-146-14) soumis par le GRSG et a demandé au secrétariat de le transmettre à la Directrice de la Division des transports.

D. Conférence de l'Agence internationale de l'énergie sur une approche mondiale visant à promouvoir les véhicules peu polluants

Documents: WP.29-146-06 et WP.29-146-22.

75. Le Forum mondial a pris note de l'exposé sur les activités du Forum mondial visant à promouvoir les véhicules peu polluants, en particulier les véhicules électriques et hybrides, que M. B. Gauvin avait fait lors de la Conférence de l'AIE tenue à Paris le 1^{er} octobre 2008 (WP.29-146-06). Le représentant de l'AIE a fait un exposé (WP.29-146-22) sur les résultats de cette conférence. On trouvera des informations complètes sur cette conférence sur le site http://www.iea.org/Textbase/work/workshopdetail.asp?WS_ID=386. Le WP.29 a remercié M. Gauvin d'avoir accompli avec brio le mandat qui lui avait été confié.

E. Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans les transports à l'échelle mondiale

Document: WP.29-146-12.

76. Le représentant du Japon a informé le Forum mondial du report de la Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans les transports à l'échelle mondiale, dorénavant prévue du 14 au 16 janvier 2009. En tant que Président du GRPE, M. Gauvin ne serait pas en mesure de représenter le WP.29 à cette conférence. Le Forum mondial a décidé que M. Ramos (Secrétaire du WP.29) l'y représenterait.

F. Réchauffement de la planète et transport

Document: WP.29-146-20.

77. Le Forum mondial a suivi avec intérêt un exposé de M. Rothengatter (Allemagne) sur les transports et les changements climatiques (WP.29-146-20). En ce qui concerne la contribution du secteur des transports aux émissions de CO₂, le représentant de l'OICA a déclaré que le chiffre de 23 % dans les pays de l'OCDE représentait la part des émissions émanant de la combustion de matières fossiles, tandis que les émissions mondiales de CO₂ attribuables au transport routier représentaient 16 % des émissions totales de CO₂. Il a rappelé que, dans une brochure récemment publiée, l'OICA avait réclamé une approche intégrée, en tenant également compte du fait que des mesures telles que la conduite écologique et une meilleure gestion du trafic pourraient se révéler très rentables pour obtenir à court terme une réduction substantielle des émissions de CO₂ émanant du parc de véhicules actuel. Le Forum mondial a noté que pour contribuer à la réduction des émissions le secteur automobile devrait chercher: a) à améliorer le rendement énergétique et à accroître le recours aux biocarburants durables, en tant qu'objectif à court terme (2015); b) à mettre au point et à introduire sur le marché des véhicules hybrides modulaires, en tant qu'objectif à moyen terme (2015-2025); et c) à mettre au point et à introduire sur le marché des véhicules électriques, en tant qu'objectif à long terme (2025-2040). Grâce à cette stratégie, le secteur de l'automobile passera de l'utilisation de l'énergie d'origine fossile à celle de l'électricité et de l'hydrogène, une question de politique générale cruciale qui devra être examinée lors des futures discussions sur le réchauffement de la planète et la réduction des émissions de CO₂. La Directrice de la Division des transports a suggéré l'organisation, immédiatement avant ou après une des prochaines sessions du Forum mondial, d'une table ronde plus approfondie sur cette question spécifique (voir également document ECE/TRANS/WP.29/1068, par. 2). Le Président a annoncé, pour conclure, que le WP.29 examinerait, à sa prochaine session, la question de l'organisation d'une telle table ronde.

G. Reconnaissance mutuelle des homologations de type des véhicules complets dans le cadre de l'Accord de 1958

Document: WP.29-146-16.

78. Le représentant du Japon a présenté un rapport sur les activités lancées en juin 2007 en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des homologations de type des véhicules complets dans le cadre de l'Accord de 1958 (WP.29-146-16). Le Forum mondial a donné son accord de principe pour cette approche à long terme et a encouragé le Japon à poursuivre les travaux

nécessaires à sa mise en œuvre. Le représentant du Japon est convenu de soumettre un document assorti d'objectifs à court terme et de réalisations, pour examen lors d'une session ultérieure du WP.29.

H. Exposé sur des questions relatives au bruit des véhicules

79. Le Forum mondial a suivi avec intérêt un exposé de M. J. Paré, de la National Federation of the Blind (Fédération nationale des aveugles) des États-Unis, sur le danger que les véhicules silencieux (hybrides et électriques) représentaient pour les piétons, en particulier les aveugles, les enfants et les cyclistes (www.nfb.org/images/nfb/Video/The_Danger_Posed_By_Silent_Vehicles.wmv). Le représentant de la SAE a rendu compte du programme en cours et s'est déclaré disposé à partager les informations disponibles. Le Forum mondial a décidé d'inclure cette question dans le programme de travail du GRB et a demandé à tous les représentants de communiquer les renseignements pertinents au Président du GRB afin qu'une mesure appropriée puisse être prise dans un proche avenir. Le représentant de l'Inde a estimé que dans le cadre de toute solution à ce problème il conviendrait de prendre en considération les véhicules électriques à deux roues.

I. Relation entre les règlements concernant les véhicules et la Convention de Vienne

Documents: WP.29-146-27 et WP.29-146-28.

80. Le représentant de l'IMMA a fait un exposé (WP.29-146-27) sur le rapport relatif au manque de concordance entre les dispositions de la Convention de Vienne et celles des règlements élaborés par le Forum mondial dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (voir le paragraphe 18 plus haut). Le Forum mondial a décidé que, conformément à un accord préliminaire entre le WP.1 et le Président du WP.29, celui-ci enverrait au Président du WP.1 une lettre contenant des propositions précises sur les solutions pouvant être apportées à ce problème (WP.29-146-28). Le WP.29 a chargé M. N. Rogers (IMMA) de présenter ces solutions possibles au WP.1 à sa session de novembre 2008.

J. Quatrième Conférence internationale sur les véhicules polluants

Documents: WP.29-146-24, WP.29-146-25 et WP.29-146-26.

81. Le représentant de l'Inde a informé le Forum mondial des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les véhicules peu polluants (WP.29-146-24), prévue les 23 et 24 novembre 2009 à New Delhi. Il a été noté que cette conférence était pour la première fois organisée par un pays émergent. Le Forum mondial a approuvé les dates de la Conférence.

82. Le représentant de l'Inde a donné des informations sur la mise en place d'un mécanisme de mesure des émissions de nanoparticules émanant des véhicules automobiles (WP.29-146-25) et un projet d'étude sur la mesure des données anthropométriques concernant les conducteurs indiens (WP.29-146-26).

XI. ÉLECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2009 (point 9 de l'ordre du jour)

83. Le 12 novembre 2008, conformément à la procédure énoncée dans le mandat et le Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1) et sur proposition du représentant de la Communauté européenne, le Forum mondial a élu à l'unanimité M. B. Gauvin (France) Président et M. B. Kisulenko (Fédération de Russie) Vice-Président pour l'année 2009.

XII. ADOPTION DU RAPPORT (point 10 de l'ordre du jour)

84. Le WP.29 a adopté le rapport de sa cent quarante-sixième session, ainsi que les annexes audit rapport.

B. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958

XIII. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 11 de l'ordre du jour)

85. Sur les 48 Parties contractantes à l'Accord, 35 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa quarantième session, tenue le 12 novembre 2008.

XIV. PROJETS D'AMENDEMENT À DES RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1 (point 12 de l'ordre du jour)

86. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Vice-Président du WP.29, à présider la session.

87. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		appliquant le Règlement	présentes et votantes				
11	Serrures et organes de fixation des portes	40	31	2008/101	31/0/0	Complément 1 à la série 03	*
13-H	Freinage des véhicules M ₁ et N ₁	43	33	2008/81 et Corr.1	33/0/0	Complément 7	*
14	Ancrages des ceintures de sécurité	42	33	2008/102	33/0/0	Complément 5 à la série 06	*
14	Ancrages des ceintures de sécurité	42	33	2008/103 tel que modifié par le paragraphe 52	33/0/0	Série 07	*
16	Ceintures de sécurité	41	32	2008/104	32/0/0	Rectificatif 1 à la révision 5	*

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		appliquant le Règlement	présentes et votantes				
16	Ceintures de sécurité	41	32	2008/105 tel que modifié par le paragraphe 53	32/0/0	Complément 2 à la série 05	*
16	Ceintures de sécurité	41	32	2008/106 et Amend.1 tel que modifié par le paragraphe 54	31/0/1**	Série 06	*
17	Résistance des sièges	42	33	2008/107	33/0/0	Série 08	*
19	Feux de brouillard avant	41	32	2008/83 tel que modifié par le paragraphe 55	32/0/0	Rectificatif 2 à la série 03	*
25	Appuie-tête	42	33	2008/108	33/0/0	Rectificatif 2 à la révision 1	*
37	Lampes à incandescence	41	32	2008/84	32/0/0	Complément 32 à la série 03	*
43	Vitrages de sécurité	40	31	2008/94 tel que modifié par le paragraphe 56	31/0/0	Complément 11	*
44	Dispositifs de retenue pour enfant	34	31	2008/109	31/0/0	Rectificatif 1 à la révision 2	*
46	Systèmes de vision indirecte	38	31	2008/95	31/0/0	Rectificatif 2 à la série 02	*
46	Systèmes de vision indirecte	38	31	2008/96 tel que modifié par le paragraphe 57	31/0/0	Complément 4 à la série 02	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	31	2008/85 tel que modifié par le paragraphe 58 et 2008/86 tel que modifié par le paragraphe 59	31/0/0	Complément 2 à la série 04	*
74	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules L ₁	37	30	2008/88	30/0/0	Complément 6 à la série 01	*
80	Résistance des sièges	35	31	2008/110	31/0/0	Rectificatif 1 à la série 01	*
83	Émissions des véhicules M ₁ et N ₁	39	31	2008/112	31/0/0	Complément 8 à la série 05	*
98	Installation de sources lumineuses à décharge	36	30	2008/89	30/0/0	Complément 11	*
99	Sources lumineuses à décharge	35	30	2008/90	30/0/0	Rectificatif 1 à la révision 1	*
101	Émissions de CO ₂ /consommation de carburant	40	30	2008/113	30/0/0	Complément 8	*

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		appliquant le Règlement	présentes et votantes				
105	Véhicules ADR	41	31	2008/97 tel que modifié par le paragraphe 60	31/0/0	Complément 1 à la série 04	*
107	Véhicules M ₂ et M ₃	40	30	2008/98 tel que modifié par le paragraphe 61	30/0/0	Complément 3 à la série 02	*
110	Organes spéciaux pour l'alimentation au GNC	42	32	2008/99 tel que modifié par le paragraphe 62	32/0/0	Complément 8	*
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	42	32	2008/91	32/0/0	Complément 10	*
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	42	32	2008/92	32/0/0	Complément 8	*
119	Feux d'angle	44	33	2008/93	33/0/0	Complément 4	*
122	Systèmes de chauffage	44	33	2008/100	33/0/0	Complément 1	*
13	Freinage des véhicules lourds	41	32	2008/63 et Add.1	32/0/0	Complément 1 à la série 11	*

* Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 27 États membres de l'UE.

** Le représentant de la Fédération de Russie s'est abstenu.

C. COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998

XV. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 13 de l'ordre du jour)

88. La vingt-quatrième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue les 12 et 13 novembre 2008. Les représentants de 25 des 31 Parties contractantes à l'Accord ont participé à la session et ont constitué l'AC.3.

XVI. EXAMEN ET MISE AUX VOIX DE PROJETS DE RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL ET/OU DE PROJETS D'AMENDEMENT À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de projet de RTM sur la sécurité des piétons

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/93 et Corr.1; ECE/TRANS/WP.29/2007/94, Corr.1 et Amend.1; ECE/TRANS/WP.29/2007/105; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/7.

89. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 12 novembre 2008, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition de projet de règlement technique mondial (ECE/TRANS/WP.29/2007/94, Corr.1 et Amend.1; et ECE/TRANS/WP.29//2007/105), après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège et République de Corée. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2007/93 et Corr.1) et la proposition d'élaboration du RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/7) figureront dans un appendice au RTM.

90. Les représentants de la Communauté européenne, de l'Allemagne et de l'OICA ont mis en évidence plusieurs questions (véhicules à avant plat, tolérances) qui nécessitaient une élaboration plus poussée. L'AC.3 a pris note de ces observations et a demandé au GRSP de tenir un premier débat à sa prochaine session prévue en décembre 2008. Une proposition formelle d'amendement au RTM devrait être soumise pour examen à une session ultérieure de l'AC.3.

B. Proposition de rectificatif 1 au RTM n° 8 sur les systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle (ESC)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2008/116.

91. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 12 novembre 2008, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition de rectificatif 1 (ECE/TRANS/WP.29/2008/116) au Règlement technique mondial n° 8, après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège et République de Corée.

XVII. EXAMEN DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX À INCLURE DANS LE RECUEIL DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ADMISSIBLES (point 15 de l'ordre du jour)

92. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition n'avait été soumise pour mise aux voix.

XVIII. ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR CONSENSUS CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROJETS DE RTM NON RÉGLÉS PAR LES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU FORUM MONDIAL (point 16 de l'ordre du jour)

A. RTM n° 2 sur le cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)

93. L'AC.3 a décidé de supprimer cette question de l'ordre du jour de la présente session.

B. Pneumatiques

94. L'AC.3 a décidé d'examiner cette question au titre du point 17.9 de l'ordre du jour.

XIX. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX OU D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 17 de l'ordre du jour)

95. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un tableau actualisé des priorités et des questions à prendre en compte dans l'échange de vues concernant l'élaboration de RTM. Les informations les plus importantes communiquées durant l'examen de ces points sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

96. Point 17.1 de l'ordre du jour, sécurité des piétons. En ce qui concerne l'incorporation de dispositions relatives au Flex-PLI dans la phase 2 du RTM, l'AC.3 a décidé que le GRSP poursuivrait l'examen de cette question en attendant la proposition formelle d'amendement au RTM (voir également le paragraphe 90).

97. Point 17.2 de l'ordre du jour, RTM n° 7, appuie-tête. L'AC.3 a décidé de reporter à sa session de mars 2009 l'examen de la proposition visant à élaborer des amendements au RTM et de créer un groupe informel chargé d'élaborer la phase 2 du RTM (ECE/TRANS/WP.29/2008/76 et ECE/TRANS/WP.29/2008/115). Le représentant du Japon a informé l'AC.3 qu'une réunion des parties intéressées se tiendrait avant la session proprement dite du GRSP prévue en décembre 2008, avec pour objectif de définir les questions qui devraient être incluses dans la phase 2. Le représentant de la Communauté européenne a annoncé l'intention de son organisation de résoudre les problèmes mentionnés par l'OICA lors de l'adoption du RTM.

98. Point 17.3 de l'ordre du jour, RTM n° 1, serrures et organes de fixation des portes. L'AC.3 a noté que le GRSP examinerait, à sa session de décembre 2008, des amendements au RTM en attendant la fin de la procédure de réglementation nécessaire à la transposition du RTM aux États-Unis d'Amérique.

99. Point 17.4 de l'ordre du jour, RTM n° 4, procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires du point de vue des émissions (WHDC). Le représentant de la Communauté européenne a confirmé que le GRPE travaillait sur les trois options relatives à la puissance du moteur, au carburant de référence ainsi qu'au matériau et à la taille du filtre à particules, comme décidé lors de la dernière session de l'AC.3 (ECE/TRANS/WP.29/1068, par. 67).

100. Point 17.5 de l'ordre du jour, RTM n° 2, cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC). En ce qui concerne l'état d'avancement des travaux du groupe informel, le représentant de l'Allemagne a présenté le document WP.29-146-07 comme base de discussion concernant l'introduction de critères d'efficacité dans le RTM. Il a indiqué que le document WP.29-146-07 contenait une description détaillée de plusieurs options et approches concernant l'élaboration de critères d'efficacité. Il a annoncé que le GRPE examinerait, à sa session de janvier 2009, un document portant la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2009/4 et contenant une vue d'ensemble des législations nationales ou régionales en vigueur dans le domaine des émissions des motocycles, ainsi qu'une évaluation des données d'essai disponibles. L'AC.3 l'a remercié de la clarté de son document sur les options et approches possibles concernant l'élaboration de valeurs limites, document qui serait utile pour la prise d'une décision. Le représentant de la Communauté européenne a appelé à

l'introduction de valeurs limites avancées et a annoncé l'actualisation, dès 2010, de la Directive européenne avec des valeurs limites à l'échelle mondiale. Si des valeurs limites à l'échelle mondiale n'étaient pas disponibles, des valeurs limites à l'échelle européenne seraient mises au point. Le représentant de l'Inde a dit préférer l'adoption de valeurs limites de substitution. Le représentant de l'IMMA a annoncé la soumission, à la session de janvier 2009 du GRPE, d'une proposition visant à adopter des valeurs limites avancées à l'échelle mondiale, assortie d'une structure pour les essais et de limites concernant tel ou tel pays. Le représentant de l'Allemagne a annoncé qu'à la suite de la session de janvier 2009 du GRPE des informations actualisées seraient soumises à l'AC.3 en mars 2009 et que des orientations seraient demandées à l'AC.3 à sa session de juin 2009.

101. Point 17.6 de l'ordre du jour, émissions hors cycle. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 (WP.29-146-23) qu'un projet de RTM serait examiné par le GRPE pour adoption à sa session de janvier 2009. Il comptait soumettre la proposition adoptée à l'AC.3 à sa session de mars 2009 en tant que document informel, afin que le RTM puisse être mis aux voix à la session de juin 2009 de l'AC.3.

102. Point 17.7 de l'ordre du jour, engins mobiles non routiers. Le représentant de la Communauté européenne a indiqué que la prochaine session du groupe informel était prévue du 19 au 21 novembre à Ispra (Italie). Il a annoncé qu'un projet de RTM serait soumis au GRPE à sa session de janvier 2009, avec des indications claires quant aux éventuelles questions en suspens.

103. Point 17.8 de l'ordre du jour, véhicules à hydrogène et à pile à combustible. Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 de l'état d'avancement des travaux du sous-groupe du GRSP chargé des questions de sécurité. Il a indiqué que celui-ci s'était mis d'accord sur un plan de base pour la phase 1 du RTM, concernant les dispositifs de stockage du gaz comprimé et de l'hydrogène liquide, l'intégrité des systèmes d'alimentation en carburant des véhicules et la sécurité des circuits électriques; en revanche, peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement. Le représentant de l'Allemagne a également indiqué que tous les volets concernant la sécurité électrique seraient finalisés par le groupe informel du GRSP chargé de la sécurité électrique. Enfin, il a annoncé qu'un rapport intérimaire portant sur l'ensemble des activités en cours concernant l'hydrogène serait soumis pour examen à l'AC.3 à sa session de mars 2009. Il a estimé que le projet de RTM pourrait être achevé au plus tard en 2010.

104. Point 17.9 de l'ordre du jour, pneumatiques. Le représentant de l'ETRTO a fait un exposé (WP.29-146-29) relatif à l'élaboration du RTM sur les pneumatiques. L'AC.3 a noté qu'un accord se faisait jour au sujet du domaine d'application du RTM: pneumatiques des voitures particulières et des véhicules utilitaires d'un poids maximal de 4 536 kg. Le représentant de l'ETRTO a informé l'AC.3 que la production mondiale de pneumatiques pour voitures particulières représentait environ 90 % des pneumatiques auxquels s'appliquait le projet de RTM et que le groupe informel s'était attaché à harmoniser les essais en raison de la complexité de l'essai concernant les pneumatiques des véhicules utilitaires légers. Il a également informé l'AC.3 qu'une harmonisation complète nécessiterait trois ans de travaux. Les représentants ont été invités à se préparer à prendre une décision à la session de mars 2009. Pour ce qui est du marquage, l'AC.3 a envisagé la possibilité de créer un groupe informel chargé de cette question

difficile. Le secrétariat a été chargé d'incorporer dans l'ordre du jour une nouvelle question relative au marquage.

XX. QUESTIONS POUR LESQUELLES L'ÉCHANGE DE VUES ET DE DONNÉES DEVRAIT SE POURSUIVRE OU COMMENCER (point 18 de l'ordre du jour)

A. Choc latéral

105. Aucun renseignement nouveau n'a été communiqué.

B. Compatibilité entre véhicules en cas de choc

106. Aucun renseignement nouveau n'a été communiqué.

C. Systèmes de transport intelligents

107. L'AC.3 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour (voir le paragraphe 23 plus haut).

D. Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse

108. L'AC.3 a décidé de ne plus examiner ce point de l'ordre du jour.

E. Bruit

109. Sur recommandation du GRB, l'AC.3 a décidé de ne plus examiner cette question de l'ordre du jour.

F. Freinage des voitures particulières

110. La décision du GRRF de suspendre l'élaboration d'un projet de RTM sur le freinage des voitures particulières a été entérinée par l'AC.3.

G. Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les véhicules de tourisme du point de vue des émissions (WLTP)

111. Faisant rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe informel chargé de cette question, le Président du GRPE a confirmé l'intention du groupe informel d'achever la feuille de route en juin 2009. Il a souligné la nécessité de trouver des responsables techniques et des ressources, au cas où l'AC.3 déciderait finalement d'élaborer le RTM.

XXI. PROPOSITION VISANT À ÉLABORER UN RTM SUR L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES, DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS DES MOTOCYCLES (point 19 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2006/74; WP.29-146-02.

112. Le Président du GRSG a présenté les conclusions de l'étude comparative demandée par l'AC.3 (WP.29-146-02). Le représentant de l'IMMA a estimé qu'il était urgent de se prononcer sur l'opportunité ou non d'élaborer un RTM. L'AC.3 a décidé de renvoyer à la prochaine session

la prise d'une décision sur cette question et a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-146-02 avec une cote officielle.

**XXII. NOUVELLES PRIORITÉS À INCLURE DANS LE PROGRAMME
DE TRAVAIL (point 20 de l'ordre du jour)**

Document: WP.29-146-17.

113. Le représentant de l'OICA a fait un exposé sur les nouvelles priorités de l'industrie automobile en matière d'élaboration de RTM (WP.29-146-17). L'AC.3 a décidé de poursuivre l'examen de cette importante question à sa session de mars 2009 et a demandé à l'OICA d'actualiser sa proposition.

XXIII. QUESTIONS DIVERSES (point 21 de l'ordre du jour)

114. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

D. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1997

**XXIV. CONSTITUTION DU COMITÉ ET ÉLECTION DU BUREAU POUR 2009
(point 22 de l'ordre du jour)**

115. Le Comité ne s'est pas réuni (voir le paragraphe 15 plus haut).

Annexe ILISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (WP.29-146...) DISTRIBUÉS SANS COTE
LORS DE LA CENT QUARANTE-SIXIÈME SESSION

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1.	Secrétariat	5.1	A	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles – Situation on priorities and proposals to develop gtrs on 1 November 2008	a)
2.	GRSG	19	A	Comparison of the requirements for location and identification of controls, tell-tales and indicators between motorcycles and passenger cars	b)
3.	Suisse	4.2.19	A	Proposal for amendment to document ECE/TRANS/WP.29/2008/87 (Regulation No. 53)	c)
4.	GRE	4.2.17	A	Proposal for amendments to document ECE/TRANS/WP.29/2008/85 (Regulation No. 48)	a)
5.	GRE	4.2.18	A	Proposal for amendments to document ECE/TRANS/WP.29/2008/86 (Regulation No. 48)	a)
6.	France	8.5	A	Présentation au nom du WP.29 à la conférence AIE du 1 ^{er} octobre 2008 (Promotion des véhicules électriques et peu polluants)	a)
7.	Allemagne	17.5	A	Discussion paper about the introduction of performance requirements (limit values) into gtr No. 2 (World-wide harmonized motorcycle emission test cycle (WMTC))	a)
8.	CE	4.2.13	A	Proposal for corrigendum to document ECE/TRANS/WP.29/2008/94 (Proposal for Supplement 11 to Regulation No. 43) (Safety glazing)	a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
9.	CE	4.2.7	A	Proposal for corrigendum to document ECE/TRANS/WP.29/2008/105 (Proposal for Supplement 2 to the 05 series of amendments to Regulation No. 16 (Safety-belts))	a)
10.	Japon	2.3	A	Provisional agenda for the 16th Session of the informal group on "ITS"	a)
11.	Japon	2.3	A	(DRAFT) - Notes on the 15th Session of the informal group on "ITS" - Geneva, 16 November 2007	a)
12.	Japon	8.6	A	Ministerial Conference on Global Environment and Energy in Transport (MEET)	a)
13.	Fédération de Russie	2.2	A	Posting the Russian versions of the ECE Regulations on the WP.29 website	a)
14.	Président du GRSG	8.3	A	Report on transport and security activities in the area of road vehicles	d)
15.	Secrétariat	2.2		Provisional calendar of meetings of WP.29 and of its subsidiary bodies for 2009	a)
16.	Japon	8.8	A	Report from Japan concerning the study on establishing the common bases for mutual recognition of International whole vehicle type approval	a)
17.	OICA	20	A	Global harmonization: OICA priorities	a)
18.	Fédération de Russie	1	A/R	Speech by Mr. A.L. Rakhmanov, Director, Automotive and Agricultural Machinery Department, Ministry of Industry and Trade, Russian Federation, at the 146th session of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29)	a)
19.	IMMA	4.2.19	A	Response to Switzerland's proposal for amendment to document ECE/TRANS/WP.29/2008/87 (Regulation No. 53) (document WP.29-146-03)	c)
20.	Université de Karlsruhe	8.7	A	Transport and climate change	a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
21.	GRE	3.5.3	A	AFS main beam (Driving Beam) improvements	a)
22.	AIE	8.5	A	IEA International Conferences: Revolutionizing the transport sector	a)
23.	États-Unis	17.6	A	On-road heavy-duty engine Off-cycle Emissions gtr (OCE gtr): Status report for AC.3	b)
24.	Inde	8.11	A	4th International Environmentally Friendly Vehicle Conference (Brochure)	a)
25.	Inde	8.11	A	Nano particle evaluation facility	a)
26.	Inde	8.11	A	Anthropometric data measurement	a)
27.	IMMA	8.10	A	Small group report on Annex 5 and the ECE Regulations	e)
28.	Président du WP.29	8.10	A	Letter to the WP.1 Chairman	e)
29.	ERTRO	17.9	A	Gtr onTyres: Update	a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- c) À transmettre au GRE.
- d) À transmettre à la Directrice de la Division des transports.
- e) À transmettre au WP.1.

Annexe IICALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DU WP.29
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2009*

<u>Organes</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-septième	13-16 janvier (après-midi/matin)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-cinquième	2-6 février (après-midi/matin)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-neuvième	16-18 février (après-midi/après-midi)	5
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-dix-neuvième	9 mars	2
Forum mondial (WP.29); Comité d'administration de l'Accord de 1958, Comité exécutif de l'Accord de 1998 et Comité d'administration de l'Accord de 1997	Cent quarante-septième, quarante et unième, vingt-cinquième, neuvième	10-13 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Soixante et unième	30 mars-3 avril (après-midi/matin)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-seizième	4-8 mai (après-midi/matin)	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarante-cinquième	25-29 mai (après-midi/matin)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-huitième	9-12 juin (après-midi/matin)**	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Centième	22 juin	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarante-huitième, quarante-deuxième, vingt-sixième, dixième	23-26 juin	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Cinquantième	1 ^{er} -3 septembre (après-midi/après-midi)	5
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixante-sixième	14-17 septembre (après-midi/matin)	6
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Soixante-deuxième	29 septembre-2 octobre (matin/après-midi/)	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-dix-septième	20-23 octobre (après-midi/matin)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Cent unième	9 novembre	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarante-neuvième, quarante-troisième, vingt-septième, onzième	10-13 novembre	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarante-sixième	8-11 décembre (après-midi/matin)	6
		Total	108 demi-journées (54 journées)

* À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se tiendront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

La mention «après-midi/matin» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30.

La mention «après-midi/après-midi» signifie que les sessions (du GRB) commenceront le premier jour à 14 h 30 et se termineront le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions pour lesquelles ne figure aucune mention particulière s'ouvriront le premier jour à 9 h 30 et ne s'achèveront pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures.

** Les dates de toutes les sessions doivent être confirmées par les Services de conférence. Il convient de noter en outre qu'il est difficile d'obtenir une confirmation en ce qui concerne les dates proposées pour la session de juin du GRPE. S'il est finalement décidé de changer ces dates, les dates des autres sessions pourraient également être revues.

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tiendra normalement ses sessions le mercredi, en fin d'après-midi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiendront normalement le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiendront le mercredi après-midi, à la suite des sessions de l'AC.1, si elles sont effectivement programmées.

Salon international de l'auto, Palexpo, Genève: 5-15 mars 2009 (journées réservées à la presse: 3 et 4 mars 2009).

Session du Comité des transports intérieurs: 24-26 février 2009 (soixante et onzième session).

Annexe III

SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'ACCORD DE 1998:
PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Question		Groupe informel (Oui-Non)/ Président	Responsable technique	Proposition officielle*	Proposition de projet de RTM*	Proposition en vue d'une décision de principe*
GRRF	Pneumatiques		Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15	¹	
	Systèmes de contrôle électronique de stabilité (ESC)	Corr.1		États-Unis		² [ECE/TRANS/180/ Add.8/Corr.2]	
GRSP	Protection des piétons	Phase 1	Oui/Japon/CE	CE	AC.3/7	³ [ECE/TRANS/180/ Add.9] [ECE/TRANS/180/ Add.9/App.1]	
		Phase 2	[Oui/Japon]	--		⁴ GRSP/2008/2	
	Appuie-tête	Phase 2	Oui/Royaume-Uni	Japon	2008/76 2008/115 ⁵	--	
	Serrures et organes de fixation des portes (RTM n° 1) – Amendement 1		Non	États-Unis	AC.3/18 ⁶	GRSP/2008/3 GRSP/2008/4 GRSP/2008/20	
	HFCV-SGS		Oui/États-Unis/ Japon	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	⁷	
GRPE	Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires du point de vue des émissions (WHDC) (RTM n° 4) – Amendement 1		Oui	CE	AC.3/20	⁸ GRPE-56-07 (rapport préliminaire)	
	Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTc) (RTM n° 2)	Amendement 2	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/19	¹⁰ GRPE-56-11 (rapport de situation)	
		Corr.1				¹⁰ GRPE-56-15	
	Émissions hors cycle (OCE)		Oui/États-Unis	États-Unis	AC.3/12	¹¹ GRPE-56-14	
	Engins mobiles non routiers		Oui/CE	CE	AC.3/14	¹² 2007/43 (rapport préliminaire) GRPE-56-08 (projet pour le deuxième rapport de situation)	
	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV-SGE)		Oui/Allemagne	Allemagne Japon et États-Unis	AC.3/17	¹³	

* Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

¹ Le groupe informel entend présenter un avant-projet de RTM au GRRF à sa session de février 2009. Cependant, l'AC.3 a noté que, s'agissant du domaine d'application, une approche en deux étapes pourrait

dans un premier temps couvrir près de 90 % de la production de pneumatiques dans un court laps de temps. S'agissant de la question relative au marquage, l'AC.3 a examiné la possibilité de créer un groupe informel.

² Le 12 novembre 2008, l'AC.3 a décidé par consensus d'inscrire dans le Registre mondial le projet de rectificatif 1 au RTM n° 8.

³ Le 12 novembre 2008, l'AC.3 a décidé par consensus d'inscrire dans le Registre mondial le projet de RTM n° 9.

⁴ L'AC.3 a noté qu'en plus du Flex-PLI plusieurs domaines (véhicules à avant plat, tolérances) nécessitaient une étude plus poussée et a demandé au GRSP de procéder à un premier débat à sa prochaine session prévue en décembre 2008. Une proposition formelle d'amendement au RTM sera soumise pour examen à une session ultérieure de l'AC.3.

⁵ L'AC.3 a décidé de reporter à sa session de mars 2009 l'examen de la proposition visant à élaborer des amendements au RTM et de créer un groupe informel chargé de l'élaboration de la phase II du RTM.

⁶ La proposition d'amendement au RTM n° 1 continuera d'être examinée par le GRSP à sa session de décembre 2008.

⁷ L'AC.3 a noté que le groupe informel s'était mis d'accord sur le plan de base pour la phase I du RTM, concernant les dispositifs de stockage du gaz comprimé et de l'hydrogène liquide, l'intégrité des systèmes d'alimentation en carburant des véhicules et la sécurité des circuits électriques. Le représentant de l'Allemagne a annoncé qu'un rapport intérimaire sur toutes les activités en cours concernant l'hydrogène serait soumis pour examen à l'AC.3 à ses sessions de 2009. L'objectif consiste à finaliser le RTM au plus tard en 2010.

⁸ Le responsable technique a confirmé que le GRPE travaillait à la résolution des trois questions en suspens concernant la puissance du moteur, le carburant de référence ainsi que le matériau et la taille du filtre à particules, comme convenu lors de la dernière session de l'AC.3.

⁹ Le GRPE travaille à l'élaboration d'une proposition d'amendement 2 au RTM n° 2 concernant les prescriptions fonctionnelles. À la suite de la session de janvier 2009 du GRPE, des orientations pourraient être demandées à l'AC.3 à sa session de juin 2009.

¹⁰ Une proposition de rectificatif au RTM n° 2 concernant les prescriptions applicables aux changements de rapports devrait être examinée et mise aux voix à la session de juin 2009 de l'AC.3.

¹¹ L'AC.3 a pris note de l'intention du groupe informel de soumettre le projet de RTM, en tant que document informel, à l'AC.3 à sa session de mars 2009, pour examen initial, afin que ce RTM puisse être adopté à la session de juin de l'AC.3.

¹² Le groupe informel du GRPE entend finaliser le projet de RTM et le soumettre au GRPE à sa session de janvier 2009.

¹³ L'AC.3 a noté que les questions relatives à l'environnement ne seraient pas prises en compte dans la phase I de ce RTM en raison des faibles progrès des travaux dans ce domaine.

* Les informations concernant les Parties contractantes (31), le Registre mondial et le Recueil des RTM admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/2008/114.

** S.R.1: Résolution spéciale concernant les définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (ECE/TRANS/WP.29/1045 et Amend.1).

**QUESTIONS RETENUES AUX FINS D'UN ÉCHANGE DE VUES
SUR L'ÉLABORATION DE RTM EN NOVEMBRE 2008**

Groupe de travail	Question	Groupe informel (Oui-Non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/... [*]
GRE	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	Oui/Canada	Canada	AC.3/4	¹ GRE/2006/49
GRB	Bruit	Non	Non	--	²
GRRF	Freinage des voitures particulières	Oui/Royaume-Uni et États-Unis	Japon et Royaume-Uni	AC.2/10	³ 2005/95 (premier rapport)
GRSG	Emplacement et moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles	Non	Italie	2006/74	-- ⁴
GRPE	Procédure mondiale d'homologation des véhicules de tourisme en ce qui concerne les émissions (WLTP)	Oui/France	[Japon et...]	--	⁵ 2007/98 GRPE/56, annexe III (mandat)
GRSP	Choc latéral	Non	Non	--	--
	Compatibilité des véhicules en cas de choc	Non	Non	--	⁶
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	--	--

^{*} Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

¹ L'AC.3 a décidé de suspendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

² L'AC.3 a décidé de suspendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

³ L'AC.3 a décidé de suspendre l'élaboration d'un projet de RTM sur le freinage des voitures particulières.

⁴ L'AC.3 a décidé de reporter à la prochaine session la prise d'une décision sur cette question.

⁵ L'AC.3 a noté que le groupe informel comptait achever la feuille de route en juin 2009, si possible.

⁶ L'AC.3 a pris note de la création d'un groupe informel chargé d'actualiser le Règlement n° 94 de la CEE (choc frontal). La Présidente de l'AC.3 a déclaré que les efforts conjoints du groupe informel et des États-Unis pourraient même déboucher sur l'élaboration d'un RTM relatif à la compatibilité des véhicules en cas de choc avant.
